



Siège social : 2 rue A Helle 70700 MONTBOILLON

SON PROJET

D'ETABLISSEMENT

(ARTICLE R2324-29 CSP)

Mis à jour le 11/10/22

SON PROJET D'ACCUEIL

LA STRUCTURE

L'établissement est une **micro crèche privée**, l'EURL Les ateliers des sens, gérée par Mme Marie Coquiard Munier.

Elle se situe sur la **commune de Montboillon**, petit village de Haute Saône :

Les locaux ont été **construits en 2019** :

- **150 M2 de douceur** spécifiquement étudiés et adaptés à l'enfant

Un lieu de vie pensé au plus proche des besoins de l'enfant Il est beau, ordonné, agréable et épuré. Loin « du code couleurs » habituel, la douceur du pastel domine et c'est l'enfant qui en apporte la couleur.

Les pièces sont structurées de manière claire et dégagée dans un lieu de vie ouvert.

3 chambres (au lieu de 2 recommandées) sont créées pour une qualité de sommeil optimal de l'enfant.

Des aires d'activités clairement identifiées :

→ **Un espace pour les non marcheurs (Nido)** : L'espace est simple, calme et délimité à l'abri des mouvements des autres personnes. On y trouve l'espace activité, l'espace soins et repas. Cet aménagement a pour but de préserver la continuité de la présence adulte et à la fois pensé pour instaurer une relation privilégiée entre l'adulte et l'enfant lors de ses soins ou de son repas (fauteuil d'allaitement)

→ **Un espace pour les plus grands (communauté enfantine)** : Des espaces de vie pratique, d'activités sensorielles, d'activités de langage... utilisant l'approche et le matériel pédagogique Montessori MAIS PAS QUE... D'autres espaces de jeux : **un coin artistique, un coin de jeux de construction, un coin lecture, un coin repos...** seront également présents. Les zones d'activités alternant jeux individuels et jeux collectifs favorisent l'éveil, l'expérimentation et la création. Convaincus que l'enfant a besoin d'EXPERIMENTER INDIVIDUELLEMENT, nous sommes aussi convaincus qu'il apprend mieux à travers l'interaction sociale qu'en apprenant exclusivement par lui-même.

Le **mobilier est adapté à la taille et à la force de l'enfant** et sera évolutif. Il n'a pas à être dépendant de l'adulte pour accrocher son manteau puisque la patère est à sa taille. L'enfant peut en toute confiance, de façon autonome et en sécurité : circuler, explorer, se repérer et accéder à ses activités librement.

→ **Un espace extérieur pour tous (7 ares de terrain)**

Des espaces de jeux et de découvertes entourés de verdure, de fleurs, peut-être un potager à venir... De nombreux pédagogues et scientifiques sont formels : de 0 à 6 ans, l'enfant devrait passer la majorité de son temps dehors au contact de la nature. L'enfant décharge sainement son énergie à l'extérieur. Il court, il saute, il pédale.... L'enfant prend beaucoup de plaisir à jouer dehors. Qui n'a

jamais entendu les rires de l'enfant qui descend (ou remonte) le toboggan ? L'enfant s'émerveille avec les « trésors de la nature. » Qui n'a jamais vu un enfant explorer un escargot pendant de longues minutes ? Les enfants, naturellement vont collectionner des « trésors de la nature » (cailloux, bouts de bois...) En plus, au contact de la nature, l'enfant se constitue et développe également un capital cognitif qui facilite ses apprentissages plus formels et plus complexes pour la suite. ...

Du matériel rigoureusement choisi

Le matériel mis à disposition des enfants est rigoureusement choisi et adapté au stade développement de l'enfant. Chaque objet a sa place attribuée, ce qui donne également un sentiment de sécurité à l'enfant. Le matériel est sélectionné pour que l'enfant manipule et expérimente librement.

Le matériel est choisi pour rassurer l'enfant, pas le mettre en position d'échec mais plutôt le valoriser.

Du matériel pédagogique Montessori.... MAIS PAS QUE Des « trésors de la nature » et, du matériel recyclé pour les activités

La micro crèche assure un accueil collectif de **12 enfants simultanément** et sous certaines conditions jusqu'à 14 enfants. (Cf. règlement fonctionnement).

Ils sont âgés de **10 semaines à 4 ans révolus**

La micro crèche est ouverte du **lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.**

En lien avec notre projet éducatif, nous privilégions un **accueil régulier** et en même temps nous pouvons proposer un **accueil occasionnel** selon les places disponibles et un **accueil d'urgence**. (Voir conditions dans règlement de fonctionnement)

Nous accueillons les enfants de **tous secteurs géographiques.**

Nous favorisons **l'inclusion des enfants en situation de handicap**

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

En effet, le projet de la micro crèche a été élaboré en lien avec **l'association S.A.R.A.H (Soins – Activités – Répit - Adaptés – Handicap)** et avec Delphine Pion Guillerm la fondatrice de l'association, nous avons décidé une construction mitoyenne pour favoriser les échanges entre ces 2 établissements : une porte intérieure ouvre sur 2 nos locaux.

Convention de partenariat entre l'Association S.A.R.A.H (Soins-Activités-Répit-Adaptés-Handicap) et la micro-crèche Les ateliers des sens

Vu :

- *Les articles L.114-1 et L.114-2 du code de l'action sociales et des familles à savoir « l'accueil des enfants handicapés peut et doit être assuré, autant que possible au milieu des autres enfants »*
- *L'article R 2324-17 du code la santé publique à savoir « Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale*
- *Le projet d'établissement (projet social, projet de fonctionnement et projet éducatif) de l'EAJE Les ateliers des sens*
- *Le projet d'établissement de l'Association S.A.R.A.H*

Entre

L'Association S.A.R.A.H (Soins- Activités- Répît- Adaptés- Handicap), siège 4 rue de l'église 70700 Montboillon

ET

L'EURL, micro crèche les ateliers des sens, siège 2 rue Adolphe Helle à Montboillon, représentée par sa gérante, Madame Coquiard Munier, dûment autorisée par les statuts de l'EURL en date du 28/03/2019.

Préambule :

Quand Delphine, maman d'une petite fille porteuse du syndrome d'Angelman et orthophoniste libérale de métier rencontre les difficultés d'accueil (qui s'ajoutent aux autres...) pour les nombreux enfants en situation de handicap qu'elle accompagne et qu'elle observe au quotidien la richesse de la mixité entre enfants en situation de handicap et enfants dit « ordinaires »

Quand Marie, assistante maternelle Montessori accompagne 2 petites filles en situation de handicap par demi-journée au sein d'un groupe d'enfants dans un environnement humain et matériel préparé et adapté à chacun et qu'elle observe également la richesse de la mixité entre enfants en situation de handicap et enfants dit « ordinaires »

Il apparait nécessaire et utile de créer ce partenariat réfléchi et pensé pour répondre aux besoins de chacun, pour le bien-être et le bien grandir de tous.

Il EST DONC CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les modalités de partenariat entre l'Association S.A.R.A.H et la micro-crèche Les ateliers des sens. Elle précise les modalités d'accueil des enfants en situation de l'Association S.A.R.A.H au sein de la micro-crèche Les Ateliers des sens et les modalités d'accueil des enfants de la micro-crèche au sein de l'Association S.A.R.A.H.

Article 2 : conditions d'admission

2 1 : Public concerné :

- Enfants accueillis à l'Association S.A.R.A.H
- Enfants accueillis à la micro-crèche

2 2 Procédure d'admission :

Le parent de l'enfant en situation fait une demande d'inscription à la micro crèche selon ses besoins et en lien avec le planning de soins défini avec l'Association S.A.R.A.H. En dehors de ces soins, l'enfant peut être inscrit à la micro crèche.

L'enfant et les parents sont soumis aux dispositions du règlement de fonctionnement de la micro crèche les ateliers des sens. Les admissions des enfants sont assurées selon la procédure définie par ce règlement qui est remis aux parents lors de la signature du contrat d'accueil personnalisé. Il peut donc s'agir, comme pour tous les enfants d'un contrat régulier ou occasionnel.

Les demandes sont validées par la gérante de la micro crèche en lien avec les professionnels de santé qui ont en charge l'enfant.

Les enfants bénéficient en permanence de l'encadrement du personnel de l'Association et seront accompagnés par celui-ci à la micro crèche. Le taux d'encadrement assuré est en rapport avec le nombre d'enfants accueillis et en fonction du handicap de l'enfant. Il s'élève en moyenne à 1 encadrant pour 2 enfants.

Les enfants de la micro-crèche pourront bénéficier des aménagements spécifiques de l'Association SARAH (Salle Snoezelen, salle neuro-sensorielle et city parc...). Ils seront accueillis, accompagnés par le personnel de la micro-crèche (taux d'encadrement réglementé) en parfaite inclusion avec les enfants de l'Association SARAH.

L'Association SARAH met à disposition ces mêmes aménagements au profit des enfants de la micro-crèche pendant les heures de fermeture de l'Association SARAH.

Article 3 : Modalités d'accueil :

Les modalités d'inscription, d'adaptation et d'accueil, une fois l'indication d'inclusion validée, sont identiques à celles mises en œuvre par le règlement de fonctionnement de la micro crèche.

Le projet individuel d'accompagnement sera co-construit et suivi avec les parents, la gérante de la micro crèche et la directrice de l'Association S.A.R.A.H.

Les enfants de la micro-crèche pourront être accueillis à l'Association SARAH pendant des activités communes spécifiques (repas, goûter, musique...). Ces activités dites inclusives feront partie du projet éducatif et du projet pédagogique de l'Association S.A.R.A.H.

Article 4 : Modalités de facturation des prestations d'accueil :

Les prestations d'accueil des enfants seront facturées mensuellement par la micro crèche et adressées aux parents selon les modalités fixées par le règlement de fonctionnement de la micro crèche.

L'Association S.A.R.A.H demandera aux familles dont les enfants bénéficient des prestations de l'Association d'être à jour dans leur cotisation annuelle, soit 20 €/an.

Article 5 : Responsabilités

Les enfants sont accueillis à la micro crèche dans un contexte d'inclusion totale ou partielle en milieu ordinaire.

Lorsque l'enfant est à la micro crèche, il est placé sous la responsabilité de celle-ci. C'est le personnel de la micro crèche qui accompagne ces enfants dans leurs découvertes en collaboration avec le salarié de l'Association. Si un protocole de soins est établi, seul le personnel de l'Association est habilité à lui administrer des soins et dans la mesure du possible, ceux-ci auront lieu en dehors des heures d'accueil à la micro crèche.

Lorsque le salarié de l'Association est à la micro crèche, hormis les aspects de sécurité, il reste sous la responsabilité juridique et technique de l'Association. Il est spécifié dans sa fiche de poste qu'il peut être amené à encadrer des enfants à la micro crèche.

Les enfants sont accueillis à l'Association S.A.R.A.H dans un contexte d'inclusion et de sensibilisation à la différence.

Lorsque l'enfant est à l'Association, il est placé sous la responsabilité de celle-ci. C'est le personnel de l'Association qui accompagne l'enfant dans les activités en collaboration avec le salarié de la micro-crèche.

Lorsque le salarié de la micro-crèche est à l'Association, hormis les aspects de sécurité, il reste sous la responsabilité juridique et technique de la micro-crèche.

Article 6 : Assurances

L'Association S.A.R.A.H et la micro crèche les ateliers des sens communiquent à leurs assureurs respectifs cette convention de partenariat. Annuellement, à la date d'anniversaire de la signature de cette convention, chaque partenaire communique à l'autre une attestation de sa compagnie d'assurance justifiant de la couverture des risques et responsabilités.

Article 7 : Durée de la convention :

La présente convention signée pour une durée de 3 ans prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022. Elle est renouvelable par tacite reconduction par période triennale sauf dénonciation expresse de l'un ou l'autre des partenaires, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 3 mois. Des modifications pourront lui être apportées par avenant

UNE PETITE EQUIPE INVESTIE, COMPLEMENTAIRE ET SOLIDAIRE

La qualité de l'accueil aux ateliers des sens se fait grâce à **l'implication forte des professionnels** qui y travaillent. Chaque membre de l'équipe est doté de **nombreuses qualités humaines et compétences** professionnelles pour répondre aux besoins de chaque enfant.

Des réunions d'équipe et des formations sont organisées afin de faire monter en compétence les professionnels bien sûr mais aussi pour échanger sur les enfants, les difficultés rencontrées, améliorer l'accueil et le travail de chacun.

La responsable de la structure a pour principal objectif le bien-être de ses salariés parce que pour prendre soin des enfants, il faut d'abord prendre soin des adultes qui les accompagnent. Pour elle, la micro crèche doit représenter **un lieu d'épanouissement pour ses salariés** et elle a l'écoute des besoins de son équipe.

Régulièrement, **des moments conviviaux sont organisés afin de renforcer la cohésion d'équipe.**

Des heures d'analyse de la pratique sont également mises en place au sein de la micro crèche. Sandra Baudry, psychologue, est l'intervenante de la structure (session de 2 heures et au minimum 10 heures par an)

La micro crèche participe à la formation de futurs professionnels en accueillant régulièrement des stagiaires et des CAP AEPE en apprentissage.

SON PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La micro crèche les ateliers des sens répond aux besoins des familles en proposant une **offre d'accueil complémentaire et différenciante.**

Elle contribue également au dynamisme du village de Montboillon et les habitants offre leur savoir être et savoir-faire aux enfants (accueil à la ferme - à la bibliothèque – visite de l'apiculteur du village...)

La micro-crèche est un **lieu d'intégration de tous les enfants et de leur famille dans le respect de chacun.** Ainsi, la micro-crèche est ouverte à tous les enfants avec leurs différences, leurs particularités et quel que soit leur lieu d'habitation.

C'est ainsi que la micro crèche travaille en collaboration avec la CAF de Haute Saône mais aussi du DOUBS ayant des clients allocataires dans les 2 départements.

Le projet de la micro crèche a été intégralement construit en étroite collaboration avec les services de PMI de Vesoul.

Au vu du petit nombre d'enfants accueillis, les professionnels connaissent bien toutes les familles **et nous favorisons le lien social entre les familles**

Une réunion de rentrée est organisée en septembre avec les nouvelles familles et des animations sont proposées toute au long de l'année.

Différents outils sont mis en place afin de favoriser la communication avec les familles : le logiciel Meeko, le tableau d'affichage, la page FB de la structure : les ateliers des sens – micro crèche.

Des réunions parents-professionnels sont également organisées en fonction des besoins identifiés sur la structure ou à la demande des parents

La micro-crèche est également **un lieu de soutien et d'échanges** afin que les familles puissent concilier leur vie professionnelle et familiale. L'objectif étant de se retrouver autour d'un intérêt commun : le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant. L'équipe est disponible pour accompagner les parents face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. En fonction des situations, les professionnelles pourront être amenées à orienter les parents vers des interlocuteurs plus spécifiques et des services adaptés.

La micro crèche s'inscrit dans une **démarche éco'logique**

Au travers de

- Son bâtiment qui a été construit et aménagé **en limitant les composés organiques volatiles.**
- Son mobilier et ses jouets de préférence en **matériaux naturels (bois)**
- Ses produits de soins et couches **écologiques**
- Ses **produits d'entretien écologique** sans produit chimique (solution aquama)
- Au travers des **objets recyclés** et **trésors de la nature pour les activités**
- Au travers des **valeurs** transmises et des gestes du quotidien (tri, compost, mangeoire à oiseaux...)

*Quelques exemples : Trier les feuilles d'arbres pour découvrir les tailles, les couleurs..., Peindre avec des fleurs, des plumes, des feuilles, des activités de Land Art... sont de merveilleux outils pour ses découvertes artistiques, Transvaser des graines à la cuillère pour exercer sa motricité fine Mais aussi : Des loose parts (pédagogie Reggio) pour inspirer le jeu, stimuler les apprentissages et libérer le potentiel créatif de l'enfant Une table-palette inspirée du jeu de peindre (Arno Stern) est à la disposition de l'enfant pour s'exprimer et favoriser sa créativité (sans jugement, sans pression...)
Des pâtes à modeler et de la peinture pour beaucoup « artisanales », sans produit chimique...*

Nous utilisons également un maximum de « vrai » matériel recyclé comme des ustensiles de cuisine. (cuisine de boue à l'extérieur)

La micro-crèche fonctionne en référence à **la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant**

Le projet éducatif se définit comme **un support d'informations et d'échanges entre les parents et l'équipe de la micro-crèche** ; il précise les dispositions prises par l'équipe pour assurer l'accueil, les soins, le développement, l'éveil et le bien-être de l'enfant : ce sont des valeurs éducatives, des objectifs que se fixe l'équipe pour l'épanouissement de l'enfant.

Il est garant de la place de chacun (professionnels, enfants, parents). Ce document est évaluable et peut être modifié.

De ce projet éducatif (les objectifs de la structure) en découle un projet pédagogique qui est un support de travail pour l'équipe ; il précise les actions mises en œuvre (les moyens) pour atteindre les objectifs fixés dans le projet éducatif.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'équipe s'appuie sur les recherches des **neurosciences** et sur les **pédagogies actives**.

Nous utilisons **une communication bienveillante** fondée sur les bases de la "Communication non violente" (terme apporté par M. Rosenberg, docteur en psychologie) **une écoute positive, empathique**.

En bref, nous agissons pour **une éducation positive fondée sur le pari des compétences de l'enfant**.

Les grands axes de notre projet éducatif...

> **Bientraitance envers l'enfant** : elle se manifeste par des attitudes positives aussi bien physiquement que verbalement, dans l'accompagnement de l'enfant au quotidien (dans le jeu, les soins, repas...). La bientraitance signifie le respect de l'enfant, dans sa dimension physique, psychique et affective. Elle fait appel à la patience, écoute, intuition et observation, confiance, protection...

> **Respect des rythmes et des besoins de l'enfant** : Chaque enfant est singulier avec ses propres rythmes (biologiques, physiologiques, de développement...), ses besoins (de sécurité, d'attention, de mouvement, de choix...). Il est nécessaire de les repérer, les comprendre et y répondre de façon adaptée.

> **Autonomie** : grâce à l'autonomie (faire par soi-même) l'enfant acquiert une confiance en lui qui lui permettra de réfléchir et d'agir par lui-même et être moins dépendant de l'adulte. Elle se développe petit à petit et surtout si l'adulte soutient l'enfant dans cette quête ; elle s'acquiert dans les habiletés motrices, l'acquisition des connaissances, l'interaction avec les autres, la gestion des émotions, etc.

> **Vivre ensemble** : Dès sa naissance, les premiers liens d'attachement (mère, père, entourage...) sont une forme de sociabilité. L'enfant passe du processus de subjectivation (conscience de soi) à la socialisation. Ses capacités vont se développer par ses expériences dans des espaces de vie, à travers

le jeu, dans les interactions avec autrui et vont contribuer à sa structuration et au développement de sa personnalité. Les relations faites d'affectivité, de réciprocité, mais aussi de conflits sont structurants, et vont lui permettre d'intégrer des règles, des normes, des valeurs qui vont enrichir sa vie sociale... d'où l'importance d'accompagner l'enfant avec bienveillance pour développer l'empathie et par conséquent le respect de soi et de l'autre.

> **Accompagnement individualisé** : Chaque enfant est unique, a sa propre histoire, évolue à un rythme différent des autres, a des besoins différents selon le moment, a besoin d'exprimer ses émotions : l'accompagner dans ses acquisitions en lui laissant le temps, respecter ses choix, l'accompagner dans la compréhension et la gestion de ses émotions sont nécessaires pour respecter son intégrité, favoriser la motivation, élément indispensable à la créativité et au développement intellectuel.

> **Sensibilisation à la nature** : Jouer en extérieur, balades dans le village, exploration de matériaux de la nature permettent le développement moteur, la créativité, le développement cognitif et le bien-être.

> **Relation avec les parents et leur participation à la vie de la structure** : le lien avec les familles est indispensable pour garantir la sécurité physique et affective de l'enfant qui doit pouvoir sentir une confiance mutuelle. C'est pourquoi les échanges entre les parents et l'équipe se doivent d'être sereins et basés sur une relation de confiance et de respect.

Les parents sont invités à des événements organisés à la micro-crèche ou sollicités ponctuellement pour l'apport de matériel de récupération ou participer à d'autres projets mis en place en cours d'année.

qui se déclinent au travers de :

L'ACCUEIL

Objectif : Accueillir l'enfant et sa famille dans un cadre bienveillant pour établir une relation de confiance.

Moyens :

- Le premier accueil aboutit à la signature du contrat d'accueil et la finalisation du dossier administratif. La gestionnaire reçoit les familles pour une première visite de la structure ; ce moment permet de s'assurer de l'adhésion des familles aux valeurs éducatives de l'équipe (projet éducatif et pédagogique) et de faire connaissance avec l'équipe présente.

-Planifier une période d'adaptation pour favoriser une continuité psychique et affective pour l'enfant, condition nécessaire au sentiment de sécurité : Tout nouvel enfant est accueilli sur une période d'adaptation convenue avec les parents pouvant être ajustée suivant la capacité d'adaptation de l'enfant (présence des parents le 1er jour, de moins en moins longue jusqu'au 3ème jour environ selon les besoins de l'enfant et les possibilités des parents). Il s'agit d'une succession de temps "repères" successifs pour l'enfant (repas, sieste...) sur des journées progressivement plus longues afin que l'enfant se familiarise au mieux avec ce nouvel environnement.

Le 1er jour consiste également en un recueil d'informations concernant l'enfant : composition de la fratrie, jeux préférés du moment, ses habitudes de vie à la maison... Pendant cette première heure, l'équipe fait connaissance avec les parents et l'enfant, observe l'enfant dans ce nouvel espace de vie.

- Accueillir avec disponibilité et bienveillance l'enfant et son parent au quotidien : Un professionnel va à la rencontre des parents et de l'enfant tandis que sa/ses collègue(s) reste(nt) auprès des autres enfants accueillis pour rester disponible(s) pour eux. Il s'agit de communiquer ensemble en intégrant l'enfant aux échanges : à l'arrivée, le parent transmet au professionnel ce qui lui semble important ou intéressant, et en fin de journée le professionnel transmet la journée de l'enfant (anecdotes, ce qu'il a aimé faire...). Les autres renseignements sont accessibles via l'application MEKKO).

- Favoriser une séparation sereine lors de l'arrivée de l'enfant et de son départ en fin de journée: Assurer une continuité dans les liens d'attachement de l'enfant avec l'équipe afin d'assurer une continuité dans la sécurité affective de l'enfant: prendre suffisamment le temps pour se séparer (ni trop long, ni trop court), avoir des paroles, gestes et postures accueillants et s'assurer au départ du parent que l'enfant est relativement serein ou prendre le temps nécessaire avec lui pour l'aider l'accompagner dans cette transition. Le soir, l'enfant doit inversement quitter le lieu qu'il a investi en l'absence de son parent ; le départ peut parfois être compliqué, il est également nécessaire d'accompagner l'enfant avec empathie et comprendre sa décharge émotionnelle qu'il peut exprimer.

- Mettre en mots les émotions de l'enfant : être dans une posture de "caregiving" (prise en compte des besoins de l'enfant et y répondre).

LE DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR

Objectif : Favoriser une motricité libre dès l'âge du bébé

La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements, afin de lui permettre de découvrir son corps et son environnement. Il développe ainsi une activité spontanée, développe ses capacités à son rythme.

Moyens :

- Aménagement de l'espace adapté : tapis de densité adaptée (assez ferme et confortable) pour les retournements du bébé, barre pour se hisser en position debout, des structures toboggan, escalier, tunnel, etc, favorisant différents déplacements. Le bébé est nourri dans les bras du professionnel, puis lorsqu'il accède seul à la position assise, il mange dans une petite chaise avec tablette qui lui permet d'avoir les pieds en contact avec le sol (pas de transat par exemple qui limite les mouvements et qui peut générer de l'angoisse si l'enfant veut se retourner ou cherche à prendre un objet à proximité). La motricité libre est favorisée dans le quotidien comme les moments du change où la coopération de l'enfant est sollicitée pour lever une jambe lors de l'habillage, monter l'escalier du meuble de change, etc.

- Respect des rythmes de développement de l'enfant : Selon Emmi Pikler, *"le seul but des interventions de l'adulte est de maintenir les conditions optimales à l'activité auto-induite des enfants"*: si un bébé tente de se retourner mais semble peiner, l'adulte lui laisse le temps de sortir de cette position sans le faire pour lui, mais observe ce qui peut le gêner (un bras coincé? un objet?) pour intervenir au minimum.

L'enfant n'est pas mis assis s'il ne parvient pas à le faire seul, n'est pas mis en haut d'un toboggan s'il ne sait pas grimper (*"un enfant n'est jamais mis dans une situation dont il n'a pas encore acquis le contrôle par lui-même"*, Emmi Pikler); un toboggan peut être monté "à l'envers" (fabuleuse prouesse

pour l'enfant), il peut sauter de l'escalier... C'est naturellement et avec persévérance que le jeune enfant développe des habiletés motrices.

- Soutien de l'enfant par la présence physique et psychique du professionnel, par son regard soutenant et sa confiance en les capacités du jeune enfant : l'enfant en motricité libre dès bébé ne se met pas en situation de danger ; tout en observant l'enfant, le professionnel le laisse expérimenter des positions, des tentatives de grimper, sauter, passer par-dessus quelque chose sans intervention physique telle que l'empêcher, le tenir, le remettre dans autre position. Il veille à sa sécurité, l'accompagne par sa présence et son regard soutenant ; il participe à la fierté de l'enfant lors de sa réussite ; tout effort est une réussite.

Objectif : Favoriser l'activité libre et autonome :

Le jeu libre prend une place importante dans l'activité de l'enfant : il choisit son jeu, l'explore, le manipule, détourne l'objet de sa première fonction ; il peut être en individuel ou avec d'autres enfants ; jeux de construction, d'imitation, etc...il est particulièrement très présent dès 18 mois. Grâce au jeu libre, l'enfant a une grande liberté d'action qui nourrit un sentiment de compétence et par conséquent développe la confiance en soi.

Moyens :

- Le professionnel reste le plus possible OBSERVATEUR : L'activité spontanée ne doit pas être interrompue ; en restant à l'écart, le professionnel évite de stimuler, enseigner, diriger à sa façon le jeu ; si l'enfant l'y invite, il peut se laisser porter par les intentions de celui-ci.

- Jeux à la hauteur des enfants et à leur disposition : Que ce soit pour le bébé, l'enfant qui rampe, l'enfant debout, les jeux libres sont à leur hauteur afin de ne pas être dépendant de l'adulte. Ils sont rangés au même endroit pour donner à l'enfant des repères sécurisants. Ils sont en nombre suffisants, les deux extrêmes suscitant de l'ennui.

Les jeux individuels tels que les poupées, voitures, sont en plusieurs exemplaires afin d'éviter les conflits. Concernant les plateaux de vie pratique (activités Montessori) qui s'utilisent individuellement, ils sont disposés dans l'espace dédié à la Communauté Enfantine (+ 18 mois) et sont en un seul exemplaire afin de se confronter à la frustration qui fait partie inévitablement du quotidien.

- Redynamiser le jeu : lorsque l'enfant tombe dans l'ennui dans le sens où il ne parvient plus à trouver de l'intérêt dans l'activité, le professionnel peut proposer une alternative à cette activité afin de susciter à nouveau de l'intérêt (hors plateaux Montessori) ou le guider vers un autre jeu.

- Activités proposées avec accompagnement du professionnel :

Des activités d'éveil corporel, de relaxation, d'éveil sensoriel sont proposées à l'enfant dans le but de libérer les tensions, explorer ses capacités motrices, faire part de créativité, ressentir les effets sur son corps. Le professionnel apporte un outil (plume, ballon...), guide l'enfant au début dans la découverte de l'objet puis l'amène à l'explorer avec les possibilités de son corps (lancer, souffler...). Des activités manuelles (peinture, collage, découpage, assemblage...) incitent à la créativité de l'enfant par la provocation du professionnel qui propose des matériaux et supports que l'enfant utilise à sa manière.

- Observer et tenir compte des acquisitions de l'enfant et de ses besoins: pour permettre à l'enfant de progresser à son rythme et favoriser des réussites, le professionnel se base sur les acquis de l'enfant et sur les périodes sensibles qu'ils traversent (phases durant lesquelles l'enfant a une attention

particulière pour le mouvement, pour le langage, etc.); ainsi le professionnel lui présente un "travail" (terme de M. Montessori) adapté qui peut l'intéresser, qu'il réussit ce qui développe sa motivation. Le matériel Montessori est présenté individuellement une seule fois par le professionnel : grâce à son "esprit absorbant" (concept de M. Montessori), l'enfant est capable d'absorber à travers des activités, des aptitudes variées avec une grande précision.

LES REPAS

Objectif : Favoriser l'autonomie de l'enfant

Moyens :

- l'enfant se lave et se sèche les mains, la bouche, seul au lavabo dès qu'il en exprime l'envie et les capacités.
- Laisser le temps à l'enfant : pour s'asseoir à table seul, pour manger.
- Permettre aux plus grands de se servir seul à boire et à manger.
- L'enfant peut utiliser ses mains pour manger avant de parvenir à utiliser les couverts ; le verre est utilisé progressivement.
- L'enfant apprendra à boire/manger dans une assiette et un verre en verre et couverts en inox dès que possible.
- L'enfant est invité à dresser la table et débarrasser son couvert.
- Décrire les situations observées plutôt qu'émettre des demandes : "regarde, le verre est au bord de la table" (au lieu de "tu vas faire tomber ton verre" ou "mets ton verre plus loin").
- Pas d'attente concernant les mots de politesse "merci, "s'il te plaît"; l'enfant les intègre en imitant l'adulte. Ils doivent être intégrés et dits par l'enfant et non être répétés passivement.

Objectif : Proposer une alimentation équilibrée et le plus BIO possible, texture adaptée à son rythme, l'éveil au goût

Moyens :

- Les repas sont cuisinés sur place dans le respect des normes HACCP (formation) et suivant un plan de maîtrise sanitaire rédigé par la gestionnaire.
- Echanger régulièrement avec les parents sur l'évolution de l'enfant concernant son autonomie lors des repas et sur la diversification alimentaire du bébé, les changements de texture des aliments.

Objectif : Respecter ses goûts, ses envies

Moyens :

- Être attentif à ce qu'il aime, n'aime pas, être attentif à sa faim : l'équipe ne force pas un enfant à manger s'il n'aime pas. L'enfant peut avoir des craintes, refuser de manger quelque chose qu'il ne connaît pas, avoir des sélections alimentaires vers 2 ans : le professionnel ne force pas à manger, mais propose l'aliment un autre jour, car les goûts de l'enfant évoluent.
- De même, la faim de l'enfant est respectée. Il n'est pas contraint de terminer son assiette. Manger dans le désordre pour finir finalement son plat est autorisé ; l'enfant se sent plus libre et finalement

mange en quantité suffisante. L'ensemble du repas est proposé à l'enfant même s'il ne mange pas l'un des composants.

Moyens :

- Aucun commentaire n'est dit à l'enfant sur ses quantités mangées, ou sur sa façon de manger (que ce soit en positif ou négatif). L'acte de se nourrir est un besoin vital que l'enfant doit intégrer comme tel, pour lui-même. Une appréciation négative de l'adulte renverrait à l'enfant une image dévalorisante. Une appréciation positive, notamment si elle est récurrente renforcerait l'idée que l'enfant doit avoir une certaine attitude vis à vis de la nourriture pour se sentir aimé, et le rapport à la nourriture prend une autre dimension.

Objectif : Intégrer les règles de vie lors des repas

Rester assis pendant le repas, favoriser une ambiance calme, prendre le temps de manger...

Moyens :

- Montrer l'exemple (le professionnel qui accompagne au repas reste le plus possible assis, parle doucement, est disponible pour l'enfant)
Des règles positives plutôt.

LE REPOS ET LE SOMMEIL

Objectif : Respecter les rythmes de chacun

Moyens :

- Le professionnel est attentif aux besoins de sommeil de chacun et repère les signes de sommeil (frottement des yeux, énervement, somnolence...)
-Le professionnel ne réveille pas un enfant s'il n'y a pas de raison qui le justifie.
-Pour l'autonomie de l'enfant, des lits à même le sol sont proposés aux bébés et plus qui a la liberté de se lever quand il se réveille. Chacun a son lit, à la même place pour son repère.

Objectif : Proposer des temps calmes, des espaces aménagés

La journée de l'enfant est rythmée par des besoins d'activité, des frustrations liées à l'immaturité cérébrale de l'enfant ; les temps de repos sont donc importants.

Moyens :

- Siestes adaptées au rythme des plus jeunes. Les enfants de plus de 18 mois ont une sieste proposée entre 13h et 13h45.
- Un espace cocooning avec matelas, coussins, couverture, dans une petite pièce libre d'accès.
- Des activités guidées pour permettre à l'enfant de se recentrer sur soi lorsque ses émotions sont vives. Lorsque le professionnel observe la nécessité du "besoin calme", il propose une activité guidée de relaxation, de recentration sur soi avec un objet adéquat (plume, musique douce, tissus doux...). L'enfant a également accès à des espaces de détente, des objets à manipuler librement/ jeux

adéquats (pâte à modeler...) afin de lui offrir les outils, les idées pour son bien-être qu'il pourra réutiliser ultérieurement.

LE DEVELOPPEMENT AFFECTIF ET SOCIAL

Objectif : Favoriser le langage, mettre en mots les gestes de l'enfant, ses émotions.

Le jeune enfant accède progressivement au langage. Le langage est important dans les relations sociales. Le jeune enfant s'exprime avec son corps et davantage avec des mots en grandissant. Cependant, dans des situations de stress (conflit entre enfant, nuit difficile...), ses gestes sont impulsifs et n'utilise pas toujours le langage pour s'exprimer.

Moyens :

- Activités sur le langage
- Livres à disposition ou en lecture avec le professionnel
- Communication gestuelle (notamment pour les émotions et objets/actions du quotidien)
- Accompagnement bienveillant du professionnel (voir dans le prochain objectif)

Objectif : Développer l'empathie de l'enfant grâce à des attitudes empathiques et bienveillantes du professionnel (des règles positives).

Pour reprendre un comportement inacceptable de l'enfant, le professionnel doit être empathique, ne pas juger l'enfant, mais le comprendre. L'enfant doit se sentir aimé et guidé en prônant une discipline positive (remplacer le NON par OUI). Les "neurones miroirs" présents dans le cerveau permettent l'imitation. L'enfant prend modèle sur le professionnel qui doit donc être exemplaire pour l'enfant. L'empathie et la communication bienveillante permettent des relations sociales saines.

Moyens :

- Etablir la connexion avec l'enfant : porter de l'attention par le regard, geste affectueux, une parole agréable (un enfant qui mord entendra mieux la remarque s'il est pris dans les bras que si l'adulte hausse le ton et fronce les sourcils...)
- Offrir des possibilités à l'enfant : ce qu'il peut faire. Le cerveau du jeune enfant ne retient pas la négation (non, ne grimpe pas sur la table (-) > oui, tu peux grimper sur l'escalier (+) (donner une autre option, on répond au besoin de l'enfant); ne marche pas avec tes chaussures à l'intérieur (-)(l'enfant retient "marche avec tes chaussures" > enlève tes chaussures à l'intérieur (+)).
- Accueillir les émotions de l'enfant et les mettre en mots "je vois que tu tapes, est-ce que c'est de la colère ?" (le corps réagit à des situations de stress, le jeune enfant ne maîtrise pas ce qui lui arrive; le professionnel l'aide à comprendre ce qu'il vit, lui montre que son corps tremble, ses mains sont agitées...lui apprend à connaître ses émotions).
- Donner du sens au geste de l'enfant : si un enfant mord un autre enfant pour avoir son camion, le professionnel signifie son besoin : "tu as vraiment envie de ce camion!".

- Encourager des compétences sociales d'écoute et d'empathie : un enfant pousse un autre devant le lavabo : "tu as peur qu'elle prenne ta place ? regarde, elle pleure" (en évitant les accusations (tu lui as fait mal) on se recentre sur le besoin de l'enfant (sa crainte d'avoir sa place prise) et sur les conséquences de ses actes (l'autre enfant pleure).

- Valoriser le respect des règles : "tu as réussi à..." : le professionnel se focalise sur l'action : "tu as réussi à parler doucement pendant le repas", "j'apprécie quand tu parles doucement": le professionnel évite des jugements de valeurs "c'est bien, ce n'est pas bien", mais encourage l'enfant dans sa réussite, et lui fait prendre conscience de l'impact sur autrui.

Pour les plus jeunes, ces compétences sont exprimées avec l'aide physique du professionnel (accompagner avec un geste pour suivre une consigne), en proposant des dérivatifs (l'orienter vers un autre centre d'intérêt), des mots efficaces tels que STOP. Pour les plus grands, donner des explications donne du sens et une autonomie dans la réflexion (si tu fais ceci, il risque de se passer cela); poser des questions à l'enfant lui suscite une réflexion et il ne sent pas contrôlé (comment peux-tu lui demander son jeu?); un mot de rappel pour énoncer une règle ("chaussures" pour rappeler que les chaussures ne sont pas autorisées à l'intérieur) demande un traitement moins complexe du système verbal.

Objectif : Apprendre à se connaître et à respecter autrui

Les interactions entre enfants sont propices pour apprendre à se connaître dans différentes situations et avec différents enfants ("Comment je réagis quand je suis dans telle situation" ?)

Moyens :

- Le professionnel est le plus possible en retrait pour laisser les enfants expérimenter leurs réponses, leurs actes. Il intervient quand il juge que la situation semble difficile pour les enfants en question ou pour un seul. Dans ces circonstances, l'enfant apprend à réagir à des situations.

- le professionnel intervient pour accompagner l'enfant dans des réactions agressives : auprès de l'enfant qui agresse, et auprès de l'enfant qui est agressé : décrire la situation (pleurs, cris...) permet de ne pas juger l'enfant, de se centrer sur les besoins de chacun, et d'en dégager une solution.

L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif : favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap

Accueillir un enfant en situation de handicap,

C'est d'abord accueillir un enfant qui a les mêmes besoins fondamentaux que les autres enfants (besoins physiologiques, de sécurité et de stabilité, d'appartenance et d'affection, d'estime de soi et de réalisation de soi),

C'est connaître et reconnaître ses besoins spécifiques (sa différence, ses compétences, son rythme propre de développement, son mode de communication)

C'est lui donner les moyens de vivre en collectivité, de se sentir en sécurité et d'être stimulé par des activités adaptées à ses capacités, de s'épanouir

Moyens :

- Organiser l'accueil (la responsable de la micro-crèche) et veiller à sa cohérence
- Elaborer un projet d'accueil individualisé pour préparer sa venue au sein du groupe d'enfants.
- Proposer des temps d'informations avec les professionnelles de l'association S.A.R.A.H
- Organiser des moments de sensibilisation à la différence pour les familles
- Prévoir un taux d'encadrement et de qualification suffisant pour un accueil de qualité pour tous : enfants dit « ordinaires » et enfants dit « différents ».

Lorsqu'un enfant en situation de handicap est inscrit à la micro crèche, il doit être accompagné d'une professionnelle de l'association S.A.R.A.H

Nous sommes convaincus que pour gagner le pari de l'inclusion, vivre la richesse de la mixité entre les enfants ordinaires et les enfants en situation de handicap, c'est aussi se donner les moyens !